



Dijon, le vendredi 4 juin 2021

Copie à l'Inspection du Travail.

Objet : notification dans le cadre d'une alarme sociale.

Monsieur le Directeur Keolis Dijon Mobilités,

Les organisations syndicales représentées dans ce courrier vous alertent sur la politique menée par l'entreprise concernant des sujets relatifs à l'absentéisme.

L'arrivée du tramway à Dijon en 2012 a profondément changé l'entreprise. Depuis, les conditions de travail se sont dégradées progressivement et l'impact sur l'effectif nominal décidé par la Direction a été remis en question par différentes organisations syndicales. Cela concerne plusieurs services dans le premier collège et le deuxième collège. Les organisations syndicales ont alerté la Direction depuis 2012 à plusieurs reprises dans les instances CE, CHSCT, CSE, CSSCT sur ces deux principaux sujets que sont l'effectif et les conditions de travail. Plusieurs procès-verbaux peuvent en témoigner.

La crise sanitaire nous a contraint à la mobilisation, à l'adaptation et au sacrifice de certains acquis (CA, PFR, FLRS vidés de nos stocks de repos) sans compter les pertes de salaires dues aux arrêts dérogatoires pour garde d'enfants, à l'application du chômage partiel notamment.

Tout ceci a été subi dans l'intérêt de l'entreprise et de la continuité de service due aux voyageurs. Des efforts sans précédents ont été consentis par l'ensemble des salarié-e-s, tous services confondus.

L'absentéisme a mécaniquement été impacté pendant cette période, plus qu'en temps normal. Nous insistons pour rappeler que cette situation est inédite pour l'entreprise et ses salarié-e-s.

Alors que la solidarité, le soutien et la reconnaissance de l'entreprise étaient attendus par l'ensemble des salarié-e-s, la Direction a décidé de traiter l'absentéisme d'une façon considérée par les organisations syndicales comme brutale.

En effet, la Direction a décidé de procéder à des mesures de licenciement sans considération du contexte, sans personnalisation de chaque situation en évoquant entre autres « la désorganisation de l'entreprise »

Les organisations syndicales considèrent que les premiers facteurs de désorganisation sont :

- La dégradation des conditions de travail dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales.
- La volonté de la Direction de ne pas retravailler sur l'effectif nominal de chaque service de l'entreprise.
- Le manque de reconnaissance conduisant de plus en plus de salarié(s) à quitter l'entreprise.
- La volonté de la Direction de ne pas articuler l'organisation du travail autour des salarié-e-s les obligeant par conséquent à s'adapter.

Les organisations syndicales ne comprennent pas ce paradoxe entre d'une part les problèmes que nous venons de citer et qui sont de la responsabilité de l'entreprise et d'autre part la volonté de la Direction de licencier.

Le paradoxe est d'autant plus incompréhensible que l'offre de service qui nous attend en septembre 2021 et ses conséquences sur l'effectif actuel, sans compter les procédures en vue d'un licenciement vont mettre davantage en tension l'ensemble des salarié-e-s qui, nous vous le rappelons, sont excédé-e-s en particulier en cette période de crise sanitaire.

Par conséquent, et conformément aux dispositions de la loi n° 2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers et à l'accord de branche non représentatif du O3

décembre 2007 sur le développement du dialogue social, la prévention des conflits et la continuité du service public dans les transports urbains de voyageurs, les Organisations Syndicales CGT, UNSA et FO vous notifient leur intention de déposer un préavis de grève pour les motifs suivants :

- **Nous demandons l'arrêt immédiat des licenciements que les organisations syndicales considèrent comme abusives dans l'entreprise.**
- **Nous demandons l'arrêt de la gestion actuelle des salarié-e-s en Temps Partiel Thérapeutique qui sont poussé-e-s par l'entreprise à revenir à temps complet, appuyé selon les organisations syndicales par la Médecine du Travail.**
- **Nous demandons que le recours aux Contrats à Durée Déterminée reste l'exception dans l'entreprise.**
- **Nous demandons que la politique d'absentéisme dans l'entreprise soit traitée à travers le prisme des conditions de travail principalement. A titre d'exemples, les RE passent obligatoirement dans le roulement 3 jours au détriment du roulement 4 jours, les TTE tendant vers 8h28 de service ne sont pas traités, les dispo et les services en deux fois sont toujours trop nombreux, les battements et les temps de parcours ne sont pas suffisamment adaptés, les services dispo, également trop nombreux, affectés pour le lendemain ne permettent pas aux salarié-e-s de pouvoir échanger leur service.**
- **Nous demandons que les ouvertures de postes d'Agent vérificateur et surveillance réseau soient exclusivement proposées aux salarié-e-s de l'entreprise Keolis Dijon Mobilités pour favoriser les évolutions en interne comme prévu dans le protocole de levée de préavis de grève du 28 aout 2012 et dans le relevé de décision du 30 juin 2015 et confirmé le 25 septembre 2015.**
- **Nous demandons que les agents de conduite qui le souhaitent n'aient pas l'obligation de porter leur masque de protection au poste de conduite bus.**

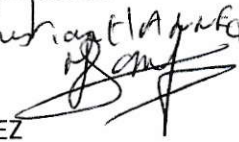
Les Organisations Syndicales refusent toutes réunions bilatérales et demandent à être reçues ensemble avec la section syndicale CFDT, représentée par Monsieur VANDENBROUCKE François, et que cette dernière soit présente lors des réunions prévues dans le cadre de cette alarme sociale.

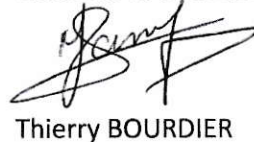
Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Les Délégués Syndicaux CGT

Mounir EL MENSOUR

Christian HANNEQUIN

*P/O Christian Hannequin*  


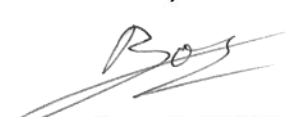


Les Délégués Syndicaux UNSA

Olivier SOREZ

Thierry BOURDIER





Les Délégués Syndicaux FO

Philippe DUTHU

Joaquim BISPO



